

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 1976

**Artikel:** Laborieuse sortie du nucléaire : la politique énergétique alternative repose sur une gamme complexe d'instruments  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024712>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nombre de nouvelles rentes a baissé de plusieurs milliers depuis 2003?

Le Conseil national aura peut-être la sagesse de

considérer que les handicapés n'ont pas à payer comme s'ils étaient une corporation qui défendrait des intérêts privés.

Ils bénéficient constitutionnellement d'un droit qu'interprète le législateur. Ce ne sera pas une preuve de faiblesse s'il le fait avec indépendance.

## Laborieuse sortie du nucléaire

La politique énergétique alternative repose sur une gamme complexe d'instruments

Jean-Daniel Delley - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22126>

La décision prise en 2011 de sortir du nucléaire marque un tournant historique dans la politique énergétique. Mais, le chemin pour y parvenir reste semé d'embûches.

Marqués par la catastrophe de Fukushima - et peut-être encouragés par l'exemple de nos voisins allemands - le Conseil fédéral et le Parlement ont donc tourné le dos à l'énergie nucléaire. Mais, prudents, ils n'ont pas fixé de date limite pour l'arrêt des centrales: leur fin de vie dépendra d'un seul critère, la sécurité.

Notons au passage la contradiction: l'interdiction de la construction de toute nouvelle installation atomique est justifiée par la dangerosité de ce mode de production, mais on tolère les centrales existantes jusqu'à leur mort «naturelle». Ce sursis peut affaiblir la volonté de promouvoir rapidement les énergies renouvelables tout comme l'amélioration de l'efficacité énergétique. Avec le

risque qu'à terme une opinion inquiète d'une possible pénurie énergétique accepte le retour du nucléaire. Déjà, le Conseil fédéral [envisage](#) la construction et le subventionnement de plusieurs centrales à gaz pour assurer la stabilité du réseau et la sécurité de l'approvisionnement.

C'est pourquoi deux initiatives populaires sont déjà déposées. L'[une](#) lancée par le PSS qui veut voir les énergies renouvelables représenter 50% de notre approvisionnement à l'horizon 2030; l'[autre](#) par les Verts qui impose des dates limites pour la fermeture des centrales. Enfin, un [comité](#) regroupant des parlementaires de tous les partis, des acteurs de l'économie et des organisations environnementales, récolte actuellement des signatures pour que, grâce à l'amélioration de l'efficacité électrique, la consommation de 2030 ne dépasse pas celle de 2011.

Le temps de survie du nucléaire dépendra du rythme auquel seront adoptées et appliquées les mesures d'économie et de substitution. Mais, gare à la précipitation qui peut nous conduire à de mauvais choix, d'autant plus que les intérêts organisés sont à l'affût des subventions promises.

Ainsi les électriciens revendiquent une aide publique pour leurs investissements dans le pompage-turbinage. Ce mode de production leur a permis d'engranger de confortables bénéfices en remplissant les barrages grâce à de l'électricité bon marché et en turbinant pour répondre à un bon prix à la demande de pointe. Aujourd'hui le modeste différentiel de prix rend problématique l'amortissement de ces coûteux travaux. Mais, il serait aventureux de miser sur cette seule technologie pour le stockage de l'électricité solaire et éolienne.

[D'autres systèmes d'accumulation](#), plus

décentralisés et moins chers, sont déjà disponibles. Le lobby du solaire réclame lui aussi plus de moyens pour développer la production électrique. Cette production, qui représente aujourd'hui 0,5% de la consommation, devrait monter à 25% d'ici 2035. Une proportion qui risque de surcharger le réseau en été et de concurrencer la surface nécessaire au solaire thermique, une technique efficace pour réduire la consommation d'électricité.

Déjà se dessine une compétition entre des installations de grande taille et une production décentralisée. Le Conseil fédéral envisage une

aide pour les seules centrales chaleur-force importantes et les entreprises électriques projettent des [parcs solaires](#) de la taille de plusieurs terrains de football. Une manière de conforter le rôle dominant de ces acteurs - majoritairement contrôlés par les collectivités cantonales et communales - sur le marché de l'électricité.

Mais, c'est surtout notre capacité à économiser qui déterminera la vigueur du tournant énergétique. La stratégie du Conseil fédéral prévoit toute une série de prescriptions et de subventions. Par contre, le gouvernement ne s'est pas encore décidé pour une véritable réforme

écologique de la fiscalité, une taxe d'orientation qui traduirait la disponibilité limitée d'énergie, inciterait à des comportements d'économies et dont le produit reviendrait aux ménages et aux entreprises. L'abandon du nucléaire constitue la porte d'entrée du tournant énergétique. Le chemin qui y conduit nécessite une gestion fine du temps, du rapport entre production et économies d'énergie. Et également des investissements, de manière à ne pas geler les moyens disponibles pour pouvoir adapter la politique à l'évolution technique. Le tout dans un contexte où les acteurs du secteur vont tout faire pour préserver leurs intérêts.

## Travail à temps partiel: des inégalités béantes

Hommes et femmes font encore face à la rigidité des esprits et des entreprises

Albert Tille - 20 novembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22137>

Toute la Suisse est au travail ou presque. La récente enquête sur la [population active en 2011](#) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombre 82,8% de personnes actives chez les 15 à 64 ans. Ce taux est nettement supérieur aux 71,2% de la moyenne européenne.

Cette vision de l'ardeur helvétique au travail doit être nuancée. Le travail à temps partiel est plus répandu en Suisse avec 33,7% des actifs contre 19,5% en moyenne dans l'Union. Mais, il est très mal

réparti entre les sexes. La large majorité des femmes actives, 57,8%, le sont à temps partiel, contre 13,5% chez les hommes.

La loi sur le travail n'aborde la question que marginalement ( [art. 35-36](#)). Elle se borne à donner le droit à un horaire restreint aux femmes enceintes et allaitantes, et à quelques jours d'absence à un travailleur ayant une responsabilité familiale en cas de maladie d'un enfant.

Le temps partiel est donc, théoriquement, le libre choix

des salariés. Mais, dans la plupart des cas, il s'agit plutôt d'une contrainte. Elle est essentiellement familiale pour les femmes qui assurent la majeure partie des tâches ménagères et de la garde des enfants. Ce travail non rémunéré, qui se chiffre par milliers d'heures par année, est en concurrence directe avec l'activité professionnelle. La contrainte familiale freine les carrières féminines et le niveau des salaires. Le rôle de mère est déterminant. Une [analyse détaillée](#) du cas vaudois montre que la vie active des femmes